



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 79452

## Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur le budget alloué au service civique. Le Président de la République a annoncé sa volonté d'atteindre, en 2017, 100 000 jeunes en service civique. Dans le même temps, pour parvenir à cet objectif, un budget de 100 millions d'euros sur trois ans serait alloué. Elle lui demande d'où proviennent les fonds visant à alimenter ce budget.

## Texte de la réponse

Le Président de la République a décidé le 5 février 2015 que : « tout jeune qui se présentera à partir du 1er juin de cette année pourra faire un service civique », ce qui va supposer de mettre toutes les collectivités, toutes les associations, tous les ministères en capacité de proposer 150 000 ou 160 000 missions. La nouvelle cible fixée pour 2015 est désormais de 70 000 jeunes en service civique, ce qui implique environ 56 000 contrats nouveaux contre une cible initiale fixée à 31 000. Les moyens en crédits d'intervention de l'activité sociale et culturelle (ASC) ont été réévalués. Il en est de même des moyens de fonctionnement, notamment humains, mais aussi en matière de communication. L'agence du service civique dispose de 72,8 M€ supplémentaires en 2015. Ces crédits ont été obtenus d'une part par décret d'avance du 9 avril 2015 (61 M€) et d'autre part par le dégel de la réserve de précaution constituée au titre de l'agence (11,8 M€).

## Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Le Callennec](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 79452

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Ville, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Ville, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 mai 2015](#), page 3558

**Réponse publiée au JO le :** [11 août 2015](#), page 6252